



# CONDITIONS & ENGAGEMENTS

*relatifs à l'Appel à idées*

## 1/ Qui peut participer, quels événements sont éligibles

- > Le porteur de projet doit être rattaché à l'un des établissements membres de la communauté USPC : étudiant.e.s inscrit.e.s, en 2017-2018, dans l'un des établissements membres de la communauté USPC ; personnels enseignants et chercheurs de la communauté USPC (enseignant.e.s, chercheur.e.s, enseignants-chercheurs, ATER, PRAG, PRCE et doctorant.e.s) ; personnels administratifs des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche membres de la communauté USPC
- > Le projet doit être en lien avec la thématique « Jeunesse éternelle »
- > Le formulaire de candidature en ligne doit être complété dans son intégralité
- > Les pièces justificatives demandées doivent être envoyées sur [fdi@uspc.fr](mailto:fdi@uspc.fr)
- > Le porteur de projet doit s'assurer de sa disponibilité entre le 20 et le 24 novembre 2018
- > Le dossier de candidature est à envoyer entre le 14 février et le 21 mars 2018, avant 23h59

## 2/ Autres critères pris en compte

- > Nous encourageons les nouveaux projets créés pour le festival. Néanmoins, nous acceptons également des projets déjà créés si ceux-ci sont en lien avec la thématique et qu'il ne s'agit pas de projet récurrent. Si vous souhaitez proposer un événement récurrent - c'est-à-dire un événement programmé dans le cadre d'un programme, d'un dispositif ou d'un cycle -, vous pouvez nous contacter directement en écrivant à [fdi@uspc.fr](mailto:fdi@uspc.fr)
- > L'événement peut être pensé pour des lieux originaux et variés au sein des établissements de USPC ou dans tout type de lieux à Paris. L'objectif est de faire vivre les idées partout : rues, lieux publics, amphithéâtres, halls, parvis, etc.
- > Pour les événements portés par des étudiant.e.s, nous privilégions ceux avec une présence prépondérante d'étudiant.e.s inscrit.e.s dans l'un des établissements de la communauté USPC lors de l'année 2017-2018, et/ou mobilisant des étudiant.e.s de plusieurs établissements de la communauté USPC
- > Nous privilégions les événements offrant un regard décalé, prompt à bousculer les idées reçues. Tout type de projet est éligible : conférence, table ronde, rencontre, spectacle vivant, concert, cinéma, mashup, dessin, photographie, arts numériques, BD, street art, atelier, installation, performance, happening, etc. En gardant à l'esprit que le Festival des idées Paris est là pour réaffirmer le lien entre sciences et société
- > Nous encourageons les croisements entre débat scientifique, spectacle, happening. Créativité et originalité doivent servir à transmettre des idées et faire penser le monde. Il est également apprécié d'imaginer la dimension participative de chaque projet afin d'inclure le public au cœur de l'événement

## 3/ Conditions à remplir pour les événements demandant un soutien financier

- > La demande de financement ne peut excéder 3000€
- > Nous ne finançons pas les propositions dans leur totalité. Les crédits demandés ne peuvent pas dépasser 70% du budget global de l'événement
- > Toute demande de financement doit être portée par une structure :
  - Les projets des étudiant.e.s doivent être portés par une association loi 1901 dont au minimum un membre est inscrit dans l'un des établissements de USPC en 2017-2018
  - Les projets des personnels demandant un financement doivent être soutenus par un service, un département ou un laboratoire
- > Un budget prévisionnel doit être fourni avec le dossier de candidature. Un modèle est téléchargeable sur [www.festivaldesidees.paris](http://www.festivaldesidees.paris)
- > L'aide financière se concentre sur la création et la diffusion de l'événement (droits d'auteur, dispositif scénographique, visuel, sonore, achat ou location de matériel technique, supports de communication, etc.)
- > Certaines dépenses ne sont pas prises en charge : rémunération de personnels, frais de fonctionnement des associations
- > Les porteurs de projet qui recevront une aide financière de USPC s'engagent à fournir un bilan financier et les pièces justificatives avant le 31 décembre 2018, sous peine de devoir rembourser la subvention attribuée

## 4/ Engagements de USPC

USPC s'engage à accompagner la réalisation du projet :

- en versant la subvention ou les crédits accordés
- en proposant l'accueil du projet dans un lieu partenaire
- en organisant des moments de rencontre entre les porteurs de projets
- en assurant l'accueil des publics pendant le festival
- en étant constamment à l'écoute des porteurs de projets
- en mettant en œuvre un plan de communication pour promouvoir le Festival des idées Paris auprès du public parisien et francilien. USPC réalise une campagne de communication à l'échelle du festival dans son ensemble.
- en fournissant un kit de communication.

## 5/ Engagements du porteur de projet

### Concernant la communication autour de l'événement

> Tous les supports de communication réalisés pour l'événement, que ce soit en amont ou en aval du Festival des idées Paris, doivent faire apparaître la mention : « un événement réalisé dans le cadre du Festival des idées Paris – USPC » ainsi que le label du Festival des idées Paris qui vous sera fourni

> Les porteurs de projet s'engagent à communiquer autour de leur événement

> Les porteurs de projet autorisent, dans le cadre du festival, toute utilisation de leur image à des fins de promotion, la captation photographique ou audiovisuelle éventuelle de leur projet, spectacle, débat ou exposition, ainsi que l'utilisation des documents remis dans le cadre de l'appel à idées. Ces documents pourront notamment être utilisés dans les supports de promotion (documents imprimés, radiophoniques, audiovisuels), publiés sur le site Internet du festival ou sur celui de ses partenaires, et être communiqués aux médias

### Concernant le contenu de l'événement

> La durée maximum d'un spectacle est fixée à une heure

> Tout type de film est accepté (fiction, documentaire, animation, etc.)

> Nous nous réservons le droit de modifier ou adapter le titre et la présentation des événements, en accord avec le porteur de projet. L'objectif est de créer une cohérence globale respectant la ligne éditoriale du Festival des idées Paris

> Concernant les expositions, le nombre de pièces exposées sera fonction de leur taille et de la configuration du lieu. Sauf exception, le matériel scénographique, encadrement notamment, n'est pas fourni par l'organisation du festival ou par les salles accueillantes

> Les porteurs de projet doivent respecter les horaires de programmation qui leur seront indiqués et qui figureront dans le programme de la manifestation

> Nous nous réservons le droit de refuser toute proposition pouvant heurter la sensibilité du public et tout projet posant des problèmes de sécurité

> Des modifications sur les décors et l'habillage des scènes des lieux accueillant le festival ne pourront être entreprises que si la programmation générale de ces lieux n'en est pas affectée et devront se faire en accord exprès avec leurs responsables

> La durée du montage et du démontage des décors et le nombre d'heures de répétition en amont du festival seront définis avec le lieu d'accueil du projet et l'équipe organisatrice du festival. Les participants devront prendre en charge le montage, le démontage de leur matériel et de leurs décors, ainsi que leur transport sur Paris

### Concernant les assurances, les droits d'auteur et la sécurité relatifs à l'événement

> Les porteurs de projet de création artistique sont tenus d'assurer leur responsabilité et celle des participants pour les dommages corporels, matériels, immatériels, consécutifs ou non, qui pourraient être causés aux artistes et aux tiers à l'occasion de leur projet.

Pour ce faire, il est nécessaire de communiquer à USPC, avant le 1er octobre 2018, une attestation d'assurance responsabilité civile pour le spectacle programmé. L'assurance doit être souscrite au nom de l'association porteuse du projet ou, le cas échéant, au nom du porteur de projet

> Nous nous réservons le droit de refuser la présentation d'éléments scéniques ou de pièces d'exposition dont l'encombrement ou les caractéristiques physiques ne permettraient pas le respect des règles de sécurité, et en particulier en ce qui concerne la prévention des risques d'incendie, mais également en cas de non respect des règles d'hygiène, d'ordre public ou d'atteinte au droit à l'image d'autrui

> La responsabilité de l'équipe organisatrice du festival ne pourra pas être engagée en cas de vol ou de dégradation des œuvres qui doivent rester sous la responsabilité des porteurs de projet

> Nous ne prenons pas en charge l'acquittement des droits d'auteur (Sacem, Sacd, etc.). Il est de la responsabilité du porteur de projet de faire le nécessaire pour s'acquitter des droits d'auteur liés à la manifestation proposée



## 6/ Recours contentieux

- > En raison de la souveraineté du comité de sélection, ne peuvent être discutés au contentieux ni le choix ni les modalités de la programmation du Festival des idées Paris
- > Si le porteur de projet ne respecte pas ses engagements, USPC se réserve le droit de supprimer l'aide financière prévue et/ou d'exiger le remboursement de la somme perçue
- > Toute modification dans le projet ou la composition du groupe remet en cause la programmation de l'événement. Elle doit être notifiée impérativement, pour accord préalable, à USPC avant le 20 juillet 2018. USPC se réserve le droit de refuser les ajustements proposés

## 7/ Pièces justificatives à fournir

### 7.1. Les porteurs de projets étudiants de USPC doivent nous communiquer :

- Le formulaire en ligne, disponible sur [www.festivaldesidees.paris](http://www.festivaldesidees.paris) à la rubrique «Appel à idées : édition 2018»
- Une copie des cartes étudiantes pour l'année 2017-2018
- Le dossier de présentation de l'équipe et de l'événement, à envoyer sur [fdi@uspc.fr](mailto:fdi@uspc.fr) : descriptif du projet, objectifs, publics visés, équipes mobilisées, calendrier de réalisation, moyens mis en œuvre, lien avec la thématique du Festival des idées Paris
- Tout élément (visuel, sonore, autre) pouvant permettre au comité de sélection de mieux cerner l'événement
- Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'événement
- Les associations doivent nous communiquer les pièces suivantes : les statuts ; le récépissé de déclaration initial en Préfecture ; l'avis de parution au Journal Officiel
- Pour les événements demandant un financement, merci de communiquer :
  - > le budget prévisionnel
  - > un RIB au nom de l'association porteuse du projet
- Le document présent, daté et signé précédé de la mention « lu et approuvé »

### 7.2. Les porteurs de projets personnels de USPC doivent nous communiquer :

- Le formulaire en ligne, disponible sur [www.festivaldesidees.paris](http://www.festivaldesidees.paris) à la rubrique «Appel à idées : édition 2018»
- Le dossier de présentation de l'équipe et du projet (sauf pour les propositions de conférences ou tables rondes) : descriptif de l'événement, objectifs, publics visés, équipes mobilisées, calendrier de réalisation, moyens mis en œuvre, lien avec la thématique du Festival des idées Paris
- Tout élément (visuel, sonore, autre) pouvant permettre au comité de sélection de prendre sa décision
- Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'événement
- Pour les événements demandant un financement, merci de communiquer le budget prévisionnel
- Le document présent, daté et signé précédé de la mention « lu et approuvé »

Fait à .....

Le .....

Nom et signature (faire précéder de la mention lu et approuvé)